

Appendice  
(R. R.)

31e Aout.

Copie d'un MEMOIRE adressé au Lieutenant Gouverneur, et daté le 22e Mai, 1840.

A Son Excellence Sir GEORGE ARTHUR, Lieutenant Gouverneur de la Province du Haut-Canada, &amp;c. &amp;c. &amp;c.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les Président et Directeurs de la Compagnie du Canal Desjardins, tant en notre nom, qu'au nom des Actionnaires, prenons très-respectueusement la liberté d'exposer à Votre Excellence—

Que nous avons, à une assemblée générale des Actionnaires convoquée hier dans la Cité de Toronto, soumis notre rapport sur l'état actuel des affaires de la Compagnie, en date du 2e de ce mois, et exposé la demande récente du Gouvernement, de lui payer £2,873 11s. 2d. d'intérêts sur les deniers qu'il a avancés en vertu des Statuts Provinciaux passés à cet effet; et nous sommes autorisés par les résolutions de la dite assemblée, à déclarer que nous sommes absolument hors d'état de pouvoir payer cette somme, ou de faire les travaux nécessaires pour achever le Canal, conformément aux plans que l'on avait originairement en vue, et lui donner les dimensions et la profondeur que semble exiger l'accroissement du commerce. On pourra se faire une idée de cet accroissement, d'après l'état détaillé des importations et exportations qui ont passé par le Canal, pendant les années 1837, 1838, 1839, et partie de 1840, et dont copie, avec ce rapport, est soumise à Votre Excellence; et cela donnera la mesure de l'utilité du Canal, s'il est une fois achevé.

Que dans les circonstances consignées dans le Rapport, et conformément à l'autorisation et au désir formel exprimé par les Actionnaires, à la dite assemblée—

Nous, le Président et les Directeurs de la dite Compagnie, prenons la liberté d'offrir au Gouvernement de Sa Majesté, par l'entremise de Votre Excellence, l'entière possession, contrôle et régie de tous les travaux du dit Canal, et déclarer en même tems, que nous sommes prêts à abandonner au Gouvernement, selon les formalités requises, toutes prétentions et droits au capital souscrit et payé par les Actionnaires, pour la confection du Canal, avec aussi tous les dividendes et profits, jusqu'à ce que le gouvernement ait été entièrement payé des frais faits par la Législature pour les dits travaux, et de tous les déboursés qu'il pourra encore faire pour le même objet; à condition néanmoins, qu'il paiera une somme annuelle de £175 pour couvrir les dépenses courantes, jusqu'au jour où il sera ainsi cédé par la Compagnie.

Et dans l'espoir que Votre Excellence accueillera favorablement notre demande, Nous, le Président et les Directeurs prenons la liberté, avec le plus profond respect, de la soumettre à Votre Excellence.

(Signé) JOHN PATERSON,  
Président, C. C. D.

Cité de Toronté, 22e Mai, 1840.

(Signé) JOHN DICKIE, Séc. C. C. D.

---

 INCLUSE JOINTE AU No. 2

Copie de l'Etat des Importations et Exportations par le Canal Desjardins, donnée au Lieutenant Gouverneur, et accompagnant le Mémoire et le Rapport.

Etat des Importations et Exportations, depuis l'ouverture du Canal, le 16e Août, 1837, jusqu'à la clôture de la navigation, le 20e Novembre, 1837.

| EXPORTATIONS.                 | IMPORTATIONS.                   |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 2446 quarts de Fleur,         | 6395 quintaux de Marchandises,  |
| 542 " Whiskey,                | 1335 quarts de Sel,             |
| 25 " Lard,                    | 3 quarts d'Huile.               |
| 263170 Douves de Tonnes,      |                                 |
| 115 boîtes de Papier,         | <i>Déclarés et acquittés.</i>   |
| 157 minots de Blé,            | 12 Goëlettes, par voyage,       |
| 21 quarts de Bierre,          | 72 voyages de Bateaux à Vapeur. |
| 115 quintaux de Marchandises, |                                 |

(Signé) JOHN DICKIE  
Sec. C. C. D.